

Vers le zéro-phyto et la végétalisation du cimetière

Réunion « commune nature »



Intégration de solutions pour les Mairies de France

Le cadre juridique 1/2

- 22 juillet 2015 : loi de transition énergétique pour la croissance verte
- 1^{er} janvier 2017 : pesticides interdits dans les communes sur une grande partie des espaces publics
- Objectif :
 - Préservation de la santé des agents des espaces verts : en contact direct
 - Préservation de la santé des administrés : respirent les produits diffusés
 - Préservation de l'environnement : les produits s'écoulent dans la nappe phréatique

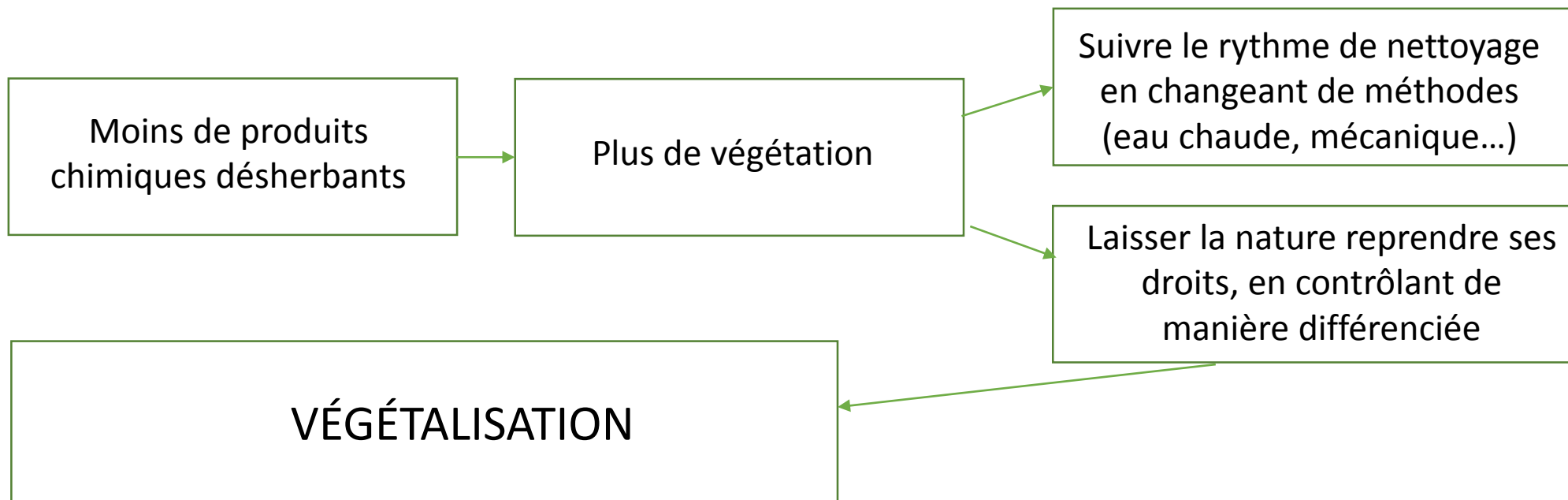
Le cadre juridique 2/2

- Les communes s'impliquent :
 - 4200 sont engagées dans des cartes locales « zéro-pesticides »
 - 317 ont obtenu le label national « Terre saine, communes sans pesticides »
 - suppression totale de l'usage des produits phytosanitaires



Problématique 1/2

- Réduction de l'usage de ces produits sur l'ensemble de l'espace public
= nouvelles problématiques



Problématique 2/2

- Le cimetière fait partie de l'espace public
- Actuellement non concerné par les législations sur le zéro-phyto
- **MAIS** les problèmes sanitaires ne s'arrêtent pas au portail !
- Pratiquer le zéro-phyto dans le cimetière = favoriser sa végétalisation

→ Proposition de fonctionnement aux collectivités

Avantages de la végétalisation d'un cimetière 1/2

- Création d'un **nouvel espace vert** dans la ville : lieu de sociabilité jusqu'au début du XXe siècle, mais a été délaissé
- Mise en valeur d'un élément de **patrimoine** de la commune : un bel environnement valorise les monuments remarquables
- Utilité **écologique** : tampon vert en cas de forte chaleur
- Valorisation du **travail** des services des espaces verts

Avantages de la végétalisation d'un cimetière 2/2



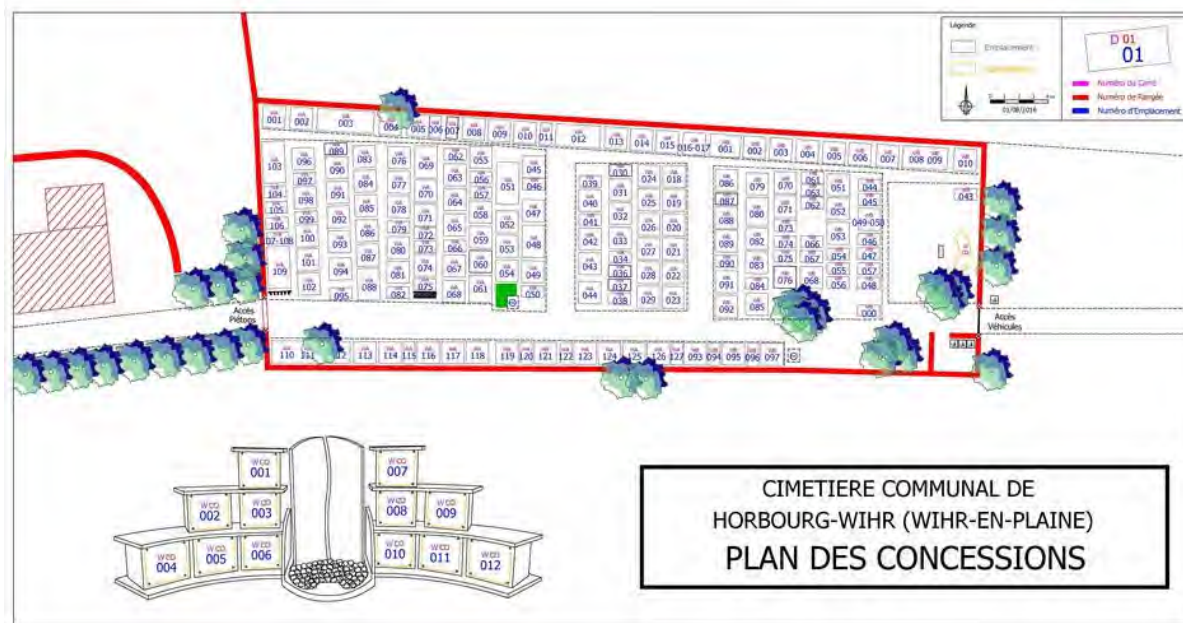
*Un exemple d'espace dédié aux cavurnes : Cernay (68)
Photo - 2015*

Méthode à suivre 1/22

- Mettre en place un plan de gestion
 - **Créer un groupe de travail** : élu + personnel administratif + personnel technique. Implication extérieure ponctuelle possible
 - **Réaliser un diagnostic en se posant les bonnes questions** :
 - Combien de sites gérons-nous ? Quelle distance les sépare ?
 - Quelles surfaces avons-nous à traiter ? Comment et avec quels moyens humains ou techniques ?
 - Quels sont la nature et l'état des revêtements en place ?
 - Quelle est la fréquentation de chaque site ? Etc.

Méthode à suivre 2/22

- Le travail est facilité lorsque la commune dispose déjà d'une gestion informatisée et cartographique du cimetière



Plan du cimetière de la commune de
Horbourg-Wihr – Wihr-en-Plaine -

Méthode à suivre 3/22

- Anticiper les évolutions du site
 - Contraintes légales
 - Évolution démographique
 - Attente de la population...

Communiquer sur le projet de végétalisation en amont et pendant : mal perçu par la population, peut être qualifié de négligence...

Méthode à suivre 4/22

Etudier les différents éléments du cimetière



Un exemple de cimetière végétalisé : Cernay (68)

Etudier les différents éléments du cimetière 1/10

Les allées : adaptées selon l'usage fait (véhicules, piétons) → pas la même végétalisation partout

Revêtement	Avantages	Inconvénients
Asphalte Adapté aux sites en pentes	-Grande pérennité -Hiérarchisation de l'espace -Fréquentation par des véhicules légers	-Sol fermé et imperméable (à la végétation également) -Condamne les inhumations par l'avant du caveau -Mauvaise gestion des eaux de ruissellement
Gravier	-Peut être dés herbé ou végétalisé par semis	-Dés herbage nécessite un investissement en matériel fort
Rouleaux de gazon	Résultat immédiat	Très cher

Etudier les différents éléments du cimetière 2/10

Possibilités d'aménagement



Pas japonais

<http://www.rtl.fr/actu/conso/comment-mettre-en-place-des-pas-japonais>



Dalles de béton alvéolées

<https://www.webjardiner.com>

Etudier les différents éléments du cimetière 3/10

- Les concessions perpétuelles : par leur ancienneté, ont des fondations, une localisation pérenne... doivent être prise en compte dans un aménagement
- Les sépultures dans leur globalité
 - Érigées à des époques où les règlements de cimetière communaux n'existaient pas
→ Emplacements peu pratiques, monuments qui grandissent même sur des temporaires...
 - Important de réorganiser le cimetière : alignement, suppression de zones inaccessibles, agrandissement des espaces entre-tombes pour faire passer une tondeuse, lancement de procédures de reprise...

Etudier les différents éléments du cimetière 4/10

Rappel : le personnel communal entretient le terrain communal, soit les allées, les pelouses... mais n'a aucunement le droit d'intervenir sur des terrains finalement locatifs en nettoyant les tombes, arrosant les plantes...

Options en matière de végétalisation

Largeur de l'allée	Type de végétalisation	Plantation
100 cm et +	Haie, massif de plantes vivaces	If
50 à 100 cm	Semis et cordon de vivaces autour des sépultures	
25 à 50 cm	Vivaces à petit développement + paillage organique/feutre avec finition en fibre de coco	Géranium, graminées, fougères...
25 cm et -	Tapis de sedum, paillage organique	Campanule des murailles, thym, herbe à chat, waldsteinia ternata
Moins de 10 cm	Aucune	Fermeture au sol avec broyats et adventices ponctuels / coulis de béton

Etudier les différents éléments du cimetière 5/10

Les pelouses :

- limiter la tonte permet l'apparition de prairie fleurie
- Gestion différenciée impérative selon les espaces

Type de pelouse	Tonte
Ornement	Peu fréquente ou différenciée
En attente d'inhumation	Régulière si proche de sépultures récentes (faciliter le chemin, rassurer le visiteur) ; espacée si éloignée

Etudier les différents éléments du cimetière 6/10

Les nouvelles structures communales

- Ossuaire : obligatoire dans le cas où la commune délivre des concessions à l'intérieur de ce même cimetière [article L 2223-4 du CGCT – 17 mai 2011].
- Les sites cinéraires : obligatoires si commune ou EPCI de plus de 2000 habitants [article L 2223-1 du CGCT]
 - Espace de dispersion avec équipement mentionnant identité des défunts
 - Columbarium

Etudier les différents éléments du cimetière 7/10



*Un exemple d'aire de dispersion : Cernay (68)
Photo 2015*

Etudier les différents éléments du cimetière 8/10

- Les murs : dépense obligatoire de la commune [14° de l'article L. 2321-2 du CGCT]. Habillage végétal possible selon place au sol

Type de sol	Aménagement du mur	Préconisations
Sols imperméables de 100 cm et +	Logettes de columbarium	Plusieurs personnes doivent pouvoir se tenir à son pied
Sol perméable de 100 cm et +	Plantation de fruitiers (poiriers, pommiers) Haie : essence au feuillage persistant ou marcescent	Palisser les arbres à l'aide de câbles à fixer au mur ; pailler leur pied. Suivi régulier de la taille Taillée 2x par an
Sol perméable 25 à 100 cm	Engazonnement Plantation de plantes à port libre ou grimpantes	Rejointoyer régulièrement les murs ; assurer accès suffisant au substrat ; anticiper la charge d'entretien du végétal
Sol perméable de moins de 25 cm	Variétés couvre-sols type Sedums	Coulis de béton si l'espace est inférieur à 10 cm

Etudier les différents éléments du cimetière 9/10

Les arbres et les arbustes : obligation d'entretien par la commune + limitation de la hauteur sur les sépultures par règlement communal.



Sophora du japon au cimetière de Bollwiller (68)

<https://www.francebleu.fr>

Etudier les différents éléments du cimetière 10/10

- Gestion des eaux : installation de citernes à eau pour l'arrosage (sensibilisation du public surtout car volume pas suffisant), mise en place d'arroseurs en nombre conséquent
- Gestion des déchets : tris sélectifs par conteneurs...vidés régulièrement
- Gestion du bruit : outillage électrique plutôt que thermique...
- Accueil de la faune : création d'une mare, hôtel à insectes...



Ruches au cimetière d'Ohain

Photo <https://www.rtl.be/>

Méthode à suivre 15/22

Communiquer



*expo-objectif-
zero-pesticide-
villes-villages*

Communiquer 1/4

- Les administrés sont habitués à une **certaine image** du cimetière, plutôt orientée sur le minéral ;
- Les communes ont parfois pris en charge certains entretiens étant de la responsabilité des concessionnaires ;
- La communication, lors d'une restructuration d'un cimetière, est absolument indispensable.
- Les arguments peuvent être nombreux : obligations nationales relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires, baisse des dotations de l'Etat et donc de l'embauche de personnel ouvrier, avantages sanitaires...

Communiquer 2/4

- Informer les **élus** et le **personnel** communal = même discours aux administrés
- Informer le **citoyen** : site internet, bulletin communal, panneaux d'information lumineux, règlement du cimetière, accueil physique et téléphonique, plaquettes apposées devant le cimetière...



Exemple de plaquette

Communiquer 3/4

Faire participer le citoyen : journées thématiques

- Journées européennes du patrimoine
- Printemps des cimetières
- Visites guidées par la commune ou des associations locales
- Journées citoyenne : nettoyage des tombes remarquables à Horbourg-Wihr en 2018 par exemple
- Groupes de travail sur des inventaires de tombes, des photos...



<http://www.memoire-mulhousienne.fr>

Communiquer 4/4

Informer la presse locale

- En amont pour anticiper les critiques
- Veille médiatique réactive
- Référent presse parmi les agents communaux

Méthode à suivre 20/22

Financer les travaux au cimetière

Financer les travaux au cimetière 1/2

Soutien associatif

- Travail intellectuel et manuel : nettoyage de tombes, recensement des illustres, généalogie des grandes familles...
- Ne rapporte pas forcément, mais permet d'économiser du temps de travail à un agent, ou une embauche d'un chargé de mission

Financer les travaux au cimetière 2/2

Le cimetière est une **source de revenus**

- Location de concessions
- Procédures de reprise : régularisation des impayés + tombes qui retombent dans le domaine public et peuvent être revendues, ainsi que leurs monuments
- Évite des frais d'enlèvement + un achat de pierre au nouveau concessionnaire
- **MAIS** blocages psychologiques encore assez forts.
- Tarifs de taxe pour les convois, inhumations, crémations [article L.2223-22 du CGCT]

Conclusion

- D'un point de vue **sanitaire** : disparition progressive des produits phytosanitaires de l'espace public
 - limitation de l'exposition à des substances cancérigènes
 - impact positif sur la qualité de l'eau et la biodiversité
- D'un point de vue **funéraire** : le cimetière a été un lieu de sociabilité jusqu'au XXe siècle ; les restructurations actuelles tendent à retrouver cette fonction, tout en s'adaptant aux évolutions des modes d'inhumations
- D'un point de vue du **cadre de vie** : valorisation d'un paysage communal